

Étant donné le rôle actuellement modeste que joue le Mexique dans les exportations canadiennes de produits forestiers, la réorientation probable des exportations actuelles de papier journal des États-Unis vers le Mexique, et le fait que toute production accrue de panneaux particules et de papier journal ferait principalement appel à des déchets de bois, l'impact incrémentiel éventuel de l'ALENA sur les forêts canadiennes serait marginal.

(iv) Faune et habitat faunique

Le Canada, les États-Unis et le Mexique ont en commun plus de 70 espèces fauniques, notamment des oiseaux, des insectes, des poissons et des mammifères marins. Plusieurs de ces espèces, comme le courlis esquimau, le pluvier montagnard, le faucon pèlerin, la grue blanche d'Amérique, le rorqual bleu, le rorqual commun, le rorqual à bosse et la sardine du Pacifique, sont menacées. Tout changement des conditions de vie de ces espèces dans un des trois pays pourrait avoir des répercussions sur les populations de ces espèces dans les trois pays de l'ALENA.

Par exemple, les monarques migrent du Canada vers le Mexique chaque automne. La détérioration à long terme de l'habitat causée par des activités comme la coupe du bois et l'agriculture pourrait causer des dommages irréparables, menaçant ainsi l'existence de cette espèce et bien d'autres, et faisant courir un risque encore plus grand aux espèces déjà menacées.

La section sur l'agriculture dont nous avons parlé plus haut, a conclu que l'ALENA ne devrait pas accroître sensiblement les pressions visant à convertir les terres écologiquement sensibles du Canada, comme l'habitat faunique, à des utilisations agricoles. L'ALENA ne devrait pas modifier les dispositions de l'Accord de libre-échange Canada-États-Unis en ce qui a trait à l'accès au marché, et le commerce agro-alimentaire avec le Mexique devrait rester limité, comparativement à la production et à la consommation canadienne totales.

Les pratiques de gestion et de récolte forestières peuvent avoir d'importantes répercussions tant sur la quantité que sur la diversité des espèces fauniques présentes dans une région donnée. D'abord, la faune peut être touchée par le mode d'exploitation d'un peuplement, particulièrement en ce qui a trait aux peuplements et aux déchets qui restent après la coupe. Les pratiques de récolte actuelles sont conçues pour minimiser ce genre d'impact à court terme. Ensuite, la faune peut être touchée, à long terme, par l'effort de sylviculture et le reboisement. Les essences qui font partie du programme de reboisement et leur densité influenceront sur la présence à plus long terme des différentes espèces fauniques.

Dans l'ensemble, les implications forestières de l'ALENA pour la faune devraient être très minimales, pour deux raisons. Premièrement, comme l'indiquait la section sur les forêts, le commerce des produits forestiers entre le Mexique et le Canada est relativement faible, et il est peu probable que l'ALENA augmente de façon sensible la récolte des forêts vierges du Canada. Deuxièmement, les pratiques canadiennes de récolte et de sylviculture ne sont pas modifiées par l'ALENA.

Le Canada et le Mexique ont signé plusieurs ententes internationales sur les questions environnementales touchant la faune, notamment la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore menacées d'extinction (CITES), la